

# Introduction

Le 21 juin 2019, les dirigeants de l’UE se réuniront à Bruxelles pour examiner les progrès accomplis dans la mise en place d’une Union économique et monétaire plus approfondie et plus équitable, un programme d'actions qui est au cœur du projet européen et qui a joué un rôle central dans la réponse apportée par l’Union aux crises économique, financière et sociale post-2007.

Lorsque la crise mondiale a frappé l’UE et la zone euro il y a dix ans, l’Europe a été rapidement confrontée à une détérioration brutale de sa situation économique et sociale, la plus grave qu’elle ait connue depuis la Seconde Guerre mondiale. La crise financière s’est rapidement muée en crise économique et en crise de la dette souveraine dans la zone euro. L’UE a fait face à deux grandes difficultés. Elle a dû tout d'abord s’employer, à court terme, à préserver la stabilité et l’intégrité de la zone euro et affronter des bouleversements économiques et sociaux sans précédent. Il lui a ensuite fallu concevoir et mettre en œuvre un projet ambitieux capable de remédier aux faiblesses de l’architecture de la zone euro pour en assurer la viabilité à long terme.

Depuis lors, des progrès importants ont été accomplis sur ces deux fronts. L’économie européenne croît maintenant pour la septième année consécutive et devrait continuer à croître l’année prochaine. L’emploi atteint un niveau record et le chômage n’a jamais été aussi bas. Les économies des États membres convergent de nouveau. La stabilité et l’intégrité de la zone euro ont été globalement renforcées, l’union bancaire a vu le jour et l’architecture de la zone euro a été considérablement améliorée. Tous ces progrès ont nécessité une volonté politique forte et l'adoption de décisions capitales. Le rapport des cinq présidents[[1]](#footnote-2) de juin 2015 a fixé de grandes orientations à cet égard. L’approfondissement de l’Union économique et monétaire européenne était également l’une des dix priorités définies par l’actuelle Commission au début de son mandat[[2]](#footnote-3).

Figure nº 1: Faits et chiffres clés concernant l’UE et la zone euro

|  |
| --- |
| **L’euro** |
| * 75 % des citoyens se déclarent favorables à l’euro en 2019, contre 67 % à l’entrée en fonction de l'actuelle Commission |
| * Quelque 60 pays dans le monde utilisent ou utiliseront l’euro, ou encore lient leur monnaie à ce dernier |
| **Évolution de la situation économique** |
| * 13,4 millions d’emplois ont été créés dans l’UE depuis l’entrée en fonction de la Commission Juncker |
| * Le taux de chômage dans l’UE – 6,4 % en avril 2019 – est le plus bas enregistré depuis le début du siècle, époque où des données harmonisées ont commencé à être collectées pour tous les États membres de l’Union |
| * Le chômage des jeunes dans l’UE a reculé, de 21,7 % en 2014 à 14,2 % en avril 2019 |
| * L’économie de l’UE connaît sa 7e année de croissance ininterrompue |
| * Les salaires ont diminué à la suite de la crise, mais ils ont recommencé à progresser, tout particulièrement depuis 2017. La rémunération par salarié a augmenté d’environ 10 % dans l’UE et dans la zone euro entre 2014 et 2019. |

Si la crise a donné une forte impulsion aux réformes, la volonté politique d’œuvrer au parachèvement de l’Union économique et monétaire s'est quelque peu émoussée dans un contexte d’embellie économique. De ce fait, et malgré d’indéniables améliorations, l’architecture de l’Union économique et monétaire présente encore de sérieuses lacunes, au détriment in fine de l’attractivité internationale de l’euro et de la capacité de l’UE à créer de l’emploi et de la croissance économique ainsi qu’à assurer l’équité sociale et la stabilité macroéconomique. À l’issue de vastes consultations[[3]](#footnote-4), la Commission a présenté, en décembre 2017, une feuille de route et une série de propositions destinées à combler ces dernières lacunes[[4]](#footnote-5).

Lors du sommet de la zone euro de juin 2018 (qui s’est tenu à 27, en configuration ouverte), les dirigeants ont chargé l’Eurogroupe de travailler sur un certain nombre de questions en vue de parvenir à un accord lors du sommet de la zone euro de décembre 2018. À cette occasion, les dirigeants ont tenté une nouvelle fois d'avancer sur des éléments fondamentaux, notamment i) la mise en œuvre du filet de sécurité commun pour le Fonds de résolution unique, dont le principe a été convenu dès 2012[[5]](#footnote-6), ii) le renforcement du rôle du mécanisme européen de stabilité, iii) la définition des prochaines étapes devant mener à la création d’un système européen d’assurance des dépôts, iv) l’ébauche d’un instrument budgétaire de convergence et de compétitivité pour la zone euro dans le cadre du budget de l’Union, et v) l’avancement des travaux visant à renforcer le rôle international de l’euro. Des progrès ont certes été accomplis, mais tous ces travaux restent à achever.

Presque quatre ans jour pour jour après la publication du rapport des cinq présidents, la présente communication dresse, à la lumière du contexte économique général, le bilan des progrès accomplis sur la voie d’une Union économique et monétaire plus approfondie et plus équitable. Dans la zone euro, la reprise économique, qui était jusqu’ici soutenue, montre depuis peu des signes d’essoufflement, accentués par un contexte géopolitique plus complexe et par les tensions commerciales. La politique monétaire a été fortement mobilisée ces dernières années pour soutenir la croissance. La politique budgétaire est devenue légèrement expansionniste dans l’ensemble de la zone euro, mais la marge de manœuvre reste limitée dans les pays fortement endettés. La capacité de nos économies à surmonter les crises, à rebondir et à garantir une croissance des revenus à long terme ainsi que l’équité sociale dépendra, dans une large mesure, des politiques et institutions nationales, qui devront être saines, de la résilience des structures économiques et sociales nationales ainsi que de la qualité des finances publiques.

En outre, étant donné l’intégration étroite de nos économies, en particulier au sein de la zone euro, qui représente 85 % du produit intérieur brut de l’UE à 27, cette capacité à résister et à renouer avec la croissance dépendra aussi en définitive du degré de résilience de l’Union économique et monétaire européenne. L’avenir de l’Union économique et monétaire n’intéresse donc pas uniquement les pays qui participent pleinement à l’union monétaire, mais aussi l’UE dans son ensemble, et surtout les pays qui adopteront l’euro dans les années à venir[[6]](#footnote-7).

Évaluer la situation actuelle nous permet de diriger collectivement notre attention vers l'objectif à atteindre. Les sensibilités et les divergences de vues sur la manière de faire avancer l’Union économique et monétaire sont bien connues, mais elles ne doivent pas nous empêcher de trouver des compromis. Les résultats durement obtenus au cours des dix dernières années sont en jeu. Il est temps de dépasser les opinions profondément enracinées et de raviver notre ambition collective.

# Le chemin parcouru

Après la crise financière et la crise de la dette, l’une des premières grandes mesures a été de doter la zone euro de mécanismes de gestion de crise visant à soutenir les États qui ne peuvent plus emprunter sur les marchés à des taux supportables. Doté d’une capacité d’intervention totale de 500 milliards d’euros, le mécanisme européen de stabilité peut désormais fournir une assistance financière aux États membres de la zone euro qui connaissent ou risquent de connaître de graves problèmes de financement.

Deuxièmement, des éléments clés de l’union bancaire ont été mis en place afin de renforcer le secteur financier, de desserrer le lien entre les banques et les États, de limiter la participation des pouvoirs publics au sauvetage des banques et de remédier aux perturbations causées par l'absence d’harmonisation des réglementations et des pratiques de surveillance nationales. Le «corpus réglementaire unique» pour les banques constitue un ensemble unique de règles prudentielles applicables dans toute l’UE. Il sert également de fondement au marché bancaire unique. Le mécanisme de surveillance unique supervise les banques les plus importantes de l’union bancaire. Pour autant que l’intérêt public le justifie, la défaillance de l’une de ces banques sera résolue de manière centralisée par le mécanisme de résolution unique, selon un ensemble cohérent de règles.

Troisièmement, les avancées relatives à l’union des marchés des capitaux contribuent à la résilience du système financier et à la réduction des risques grâce au partage des risques par le secteur privé. L’union des marchés des capitaux permet aux entreprises d’accéder plus facilement aux capitaux et offre aux particuliers de nouvelles possibilités d’investir et de diversifier leur épargne. Un cadre d’insolvabilité efficace est un rouage essentiel de tout environnement des entreprises adaptatif et propice à la croissance et, en tant que tel, un élément indispensable au bon fonctionnement de l’Union économique et monétaire. L’UE a beaucoup fait ces dernières années pour améliorer le cadre d’insolvabilité; par exemple, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus récemment à un accord politique sur une directive[[7]](#footnote-8) qui donnera aux entrepreneurs la possibilité de prendre un nouveau départ en cas de faillite de leur entreprise et améliorera l’efficacité des procédures de restructuration et d’insolvabilité.

Quatrièmement, la surveillance macroéconomique et budgétaire des États membres a été considérablement renforcée au niveau européen, grâce à l’instauration de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques, au renforcement des cadres budgétaires nationaux et à la réforme du pacte de stabilité et de croissance, c'est-à-dire l’ensemble de règles conçues afin que les États membres poursuivent des politiques budgétaires saines. Tous ces nouveaux éléments ont été intégrés au Semestre européen, le processus de l’UE pour la coordination des politiques économiques. Deux points méritent d’être soulignés: les États membres sont désormais tenus de soumettre leurs projets de plans budgétaires à une évaluation au niveau de l’UE avant de les adopter au niveau national, et la coordination des politiques dépasse le cadre individuel des États membres en prenant en considération les questions pertinentes pour l’ensemble de la zone euro.

Les principales innovations institutionnelles et procédurales ont été complétées par de nouvelles améliorations mieux ciblées du cadre de gouvernance: le Semestre européen a été remanié et, parallèlement à la coordination et au suivi des politiques économiques nationales, une plus grande attention est maintenant accordée aux défis qui se posent pour la zone euro dans son ensemble et à la promotion de la convergence économique et sociale. La Commission a donné des orientations sur l’utilisation de la flexibilité offerte par les règles du pacte de stabilité et de croissance en vue de soutenir la croissance économique et de favoriser les réformes et les investissements, l’objectif étant de parvenir à un meilleur équilibre entre les besoins de stabilisation des États membres et leurs impératifs de viabilité[[8]](#footnote-9). Selon les estimations, la marge budgétaire dégagée grâce à la flexibilité offerte par le pacte de stabilité et de croissance a permis d’accroître le produit intérieur brut de l’UE de 0,8 % au cours des quatre dernières années et de créer environ 1,5 million d’emplois supplémentaires. Le plan d’investissement pour l’Europe (le «plan Juncker») a été lancé en complément des Fonds structurels et d’investissement européens. Les 400 milliards d’euros mobilisés par l’intermédiaire de ce nouvel instrument ont permis, selon les estimations, d’augmenter le produit intérieur brut de l’UE de 0,6 % et de créer 750 000 emplois[[9]](#footnote-10).

La Commission a également mis en avant des considérations d’ordre social en proposant un socle européen des droits sociaux, proclamé par les autres institutions de l’UE, et en intégrant des priorités du même ordre dans le Semestre européen. La Commission a également mis au point, en concertation avec les États membres, des cadres d’évaluation comparative en vue de favoriser la convergence dans un certain nombre de domaines d’action concernant l’emploi et les affaires sociales. Pour guider et soutenir le processus de réforme au niveau national, le Conseil a adopté une recommandation invitant les États membres de la zone euro à instituer chacun un conseil national de la productivité. Enfin, la Commission a mis en place un service d’appui à la réforme structurelle pour mutualiser l’expertise de toute l’Europe afin d’apporter une assistance technique aux États membres.

Dans les premiers mois de son mandat, la Commission Juncker a dû faire face à une nouvelle crise alors que la Grèce était incapable de mettre en œuvre le deuxième programme d'ajustement économique dont elle faisait l'objet, faisant craindre un «Grexit» pendant plusieurs semaines. La Commission a aidé à préparer le terrain en vue de l’élaboration d’un nouveau programme de soutien à la stabilité, qui a été approuvé lors du sommet de la zone euro de juillet 2015. La Commission a aussi élaboré un plan pour aider la Grèce à stabiliser son économie et à optimiser l’utilisation des fonds de l’UE pour stimuler l’emploi, la croissance et l’investissement. Sur la période 2014-2020, l’Union a mobilisé jusqu’à 35 milliards d’euros pour la Grèce au titre de différents programmes de financement, ce qui a entraîné une augmentation du produit intérieur brut du pays estimée à 2 %. En juillet 2015, alors que la situation était critique, la Commission, grâce à un prêt à court terme, a contribué à mobiliser 7 milliards d’euros de financements-relais dans le cadre du mécanisme européen de stabilisation financière, évitant ainsi à la Grèce de devoir inopinément quitter la zone euro[[10]](#footnote-11). En août 2018, la Grèce est sortie avec succès d’un programme de soutien à la stabilité de trois ans qui lui a permis de bénéficier, en contrepartie de la mise en œuvre d’un programme de réforme global sans précédent, de prêts d’un montant total de 61,9 milliards d’euros. Ce programme a permis à la Grèce d’ancrer solidement sa place au cœur de l’UE et de la zone euro, et à l’UE de sortir totalement de la crise.

Figure nº 2: Une boîte à outils renforcée



La Banque centrale européenne a contribué de manière décisive à rétablir la confiance dans la zone euro. Depuis le début de la crise financière mondiale de 2008 et de la crise de la dette souveraine qui s’en est suivie dans la zone euro, les mesures de politique monétaire de la Banque centrale européenne ont concouru grandement à améliorer les conditions financières des entreprises et des ménages et à relever la croissance économique et l’inflation dans la zone euro. Parmi ces mesures, prises pour préserver la stabilité des prix, figurent une politique de taux d’intérêt très bas, voire négatifs, des opérations de refinancement à long terme en faveur des banques, une assurance de liquidité conditionnelle par l’achat ferme d’obligations souveraines et l’achat et la détention d’obligations des secteurs public et privé. Les taux débiteurs pour les entreprises et les ménages de la zone euro sont restés proches de leurs niveaux historiquement bas, et les volumes de prêts bancaires ont continué d’augmenter progressivement. Cette situation a favorisé le passage d’une reprise économique fragile et inégale à une expansion économique continue, tandis que les risques déflationnistes ont en grande partie disparu. Compte tenu de toutes les mesures de politique monétaire prises entre la mi-2014 et juin 2018, l’incidence globale sur l’inflation et sur le taux de croissance du produit intérieur brut réel de la zone euro est estimée, dans les deux cas, à environ 1,9 % au total pour la période 2016-2020[[11]](#footnote-12).

Dans l’ensemble, l’UE a pris des mesures décisives pour combler un grand nombre des lacunes et des insuffisances de l’architecture d’origine de l’Union économique et monétaire. Comme le montre la figure nº 2, la boîte à outils a été renforcée.

Parallèlement, la confiance des marchés a été regagnée. Les écarts de taux d'intérêt des obligations d’État permettent d’évaluer les risques perçus par les investisseurs. La figure nº 3 met en lumière les écarts de taux d'intérêt considérables qui existaient entre les obligations d’État avant l’introduction de l’euro, leur quasi-disparition après l’introduction de celui-ci, leur aggravation brutale à la suite de la crise et leur réduction progressive depuis 2012, avec des différences notables d’un pays à l’autre. Si les évaluations des acteurs du marché ne sont peut-être pas toujours tout à fait rationnelles, l’évolution de ces écarts fournit néanmoins des indications sur la crédibilité des cadres institutionnels existants et des politiques économiques menées, tant au niveau européen qu’au niveau national[[12]](#footnote-13).

Figure nº 3: la confiance dans les obligations souveraines de la zone euro en grande partie regagnée



# Situation actuelle

Les résultats obtenus au cours des dernières années sont remarquables, sur le plan institutionnel comme sur le plan économique. Aujourd'hui, l’ensemble de règles et d’institutions qui sous-tend l’Union économique et monétaire n’a que peu de similitudes avec le squelette d’il y a vingt ans. En outre, la situation économique s’est considérablement améliorée et les problèmes hérités de la crise financière et de la crise de la dette souveraine ont perdu beaucoup de leur acuité, même si les conséquences sociales ont été trop longues à traiter et que les progrès restent inégaux entre les pays d'Europe.

En dépit d’incontestables réussites, des efforts supplémentaires sont nécessaires. Des éléments importants manquent toujours à l’architecture générale de l’Union économique et monétaire européenne telle que la prévoit le rapport des cinq présidents de 2015, rapport sur lequel la Commission s’est appuyée pour mener ses travaux au cours des quatre dernières années.

Le sommet de la zone euro de décembre 2018 est la tentative la plus récente d’aboutir à des résultats immédiats. Depuis janvier 2019, les discussions entre les États membres de la zone euro sur la mise en œuvre de ces accords politiques se tiennent au sein de l’Eurogroupe et d’autres instances partiellement intergouvernementales, s’agissant en particulier de l’instrument budgétaire de convergence et de compétitivité[[13]](#footnote-14), de la réforme du mécanisme européen de stabilité et de l’avenir de l’union bancaire. La Commission y joue un rôle actif, notamment en fournissant son expertise technique pour faire avancer les débats. Sa démarche vise également à assurer que les compromis politiques qui émergent soient compatibles avec le cadre juridique de l’UE et ne préjugent pas d’éventuelles modifications ultérieures de ce cadre, notamment en ce qui concerne la législation applicable aux banques en matière prudentielle et en matière de résolution, l’intégration future du mécanisme européen de stabilité dans le droit de l’Union et les règles régissant la coordination des politiques économiques, la surveillance budgétaire et macroéconomique ainsi que la stabilité financière.

*Instrument budgétaire de convergence et de compétitivité pour la zone euro*

L’instrument budgétaire de convergence et de compétitivité pour la zone euro favorisera la cohésion au sein de l’Union en renforçant la résilience de l’Union économique et monétaire. Son objectif premier est de soutenir les réformes structurelles et les investissements dans les États membres de la zone euro afin de renforcer les structures économiques et sociales nationales qui permettent d’absorber les perturbations économiques et de s’y adapter. Il sera complémentaire des fonds de l’UE existants.

Dès le départ, et conformément aux indications des dirigeants, la proposition de programme d'appui aux réformes déposée par la Commission en mai 2018 a constitué la base des discussions entre les États membres de la zone euro[[14]](#footnote-15). Ces travaux ont été très productifs et de nets progrès ont été accomplis; un accord sur les principaux éléments d’un futur instrument budgétaire de convergence et de compétitivité est désormais à portée de main.

L’instrument budgétaire serait aligné sur le Semestre européen, le cycle de coordination des politiques économiques bien établi de l’UE. Les États membres de la zone euro présenteraient, sur une base volontaire, des propositions dûment motivées et cohérentes d’investissements et de réformes, qui seraient évaluées par la Commission au moyen de critères transparents. Un soutien financier serait mis à disposition par tranches, sous condition de la réalisation des objectifs intermédiaires convenus. Il consisterait en contributions financières directes et pourrait aussi être utilisé par les États membres de la zone euro dans le cadre du programme InvestEU.

Les États membres de la zone euro réunis au sein du Conseil et de l’Eurogroupe/sommet de la zone euro fourniraient des orientations et des conseils stratégiques sur la base de la recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro. Afin de mettre en œuvre ce cadre de gouvernance, la Commission est prête à proposer un nouveau règlement sur la base de l’article 136 du traité, dans le plein respect des prérogatives de l’UE et de la Commission en ce qui concerne l’exécution du budget et des programmes.

Le nouvel instrument budgétaire devrait faire partie du budget de l’UE et sa taille sera déterminée dans le contexte des négociations sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027, en tenant compte de ses implications pour les États membres qui n’appartiennent pas à la zone euro. Les contributions du budget de l’UE pourraient être complétées par des financements supplémentaires sous la forme de recettes affectées externes, sur la base d’un accord intergouvernemental.

*Mécanisme européen de stabilité*

La création du mécanisme européen de stabilité pendant la crise a été une étape majeure sur la voie d’une Union économique et monétaire plus stable. Ce mécanisme devrait à terme être intégré au cadre juridique de l’UE, comme proposé par la Commission en décembre 2017[[15]](#footnote-16). La révision en cours du traité instituant le mécanisme européen de stabilité, qui est une solution intermédiaire, vise à renforcer davantage la prévention et la résolution des crises dans la zone euro. Il convient que le mécanisme ne fasse pas double emploi avec les tâches des institutions de l’UE et ne rende pas le cadre de surveillance économique plus complexe. À cet égard, la Commission et le mécanisme européen de stabilité sont parvenus en 2018 à une conception commune de leur future coopération, afin de clarifier leurs rôles respectifs[[16]](#footnote-17).

La réforme prévue du mécanisme européen de stabilité comprend une révision des instruments d’assistance financière de précaution destinés à soutenir les pays qui ont des fondamentaux économiques sains mais qui pourraient être touchés par un choc négatif échappant à leur contrôle. Il est essentiel de clarifier les conditions d'accès à ces instruments, afin d’assurer la transparence et de préciser ce à quoi il est possible de s'attendre. Dans le même temps, les conditions d’éligibilité ne devraient pas contrecarrer l’objectif des instruments d'assistance de précaution; elles devraient être cohérentes par rapport à celles imposées au titre du cadre de surveillance de l’UE et être conçues de manière à respecter les compétences des institutions de l’UE.

Il a été convenu que le mécanisme européen de stabilité fournirait un filet de sécurité commun pour le Fonds de résolution unique sous la forme d’une ligne de crédit. Les dirigeants se sont mis d'accord pour entreprendre la mise en place de ce dispositif en 2020 et la finaliser en 2023 au plus tard. Activé en dernier ressort, ce filet de sécurité permettra une gestion efficace et crédible des crises bancaires dans le cadre du mécanisme de résolution unique, et les sommes utilisées seront remboursées au moyen des contributions du secteur bancaire européen. Pour que le cadre pour la résolution des banques soit crédible, l'accord sur le filet de sécurité commun doit garantir la mise à disposition rapide des ressources. À cet égard, des délais de décision courts (12/24 heures) sont essentiels, de même qu’une procédure de vote d’urgence. En outre, il est important que les responsabilités du mécanisme européen de stabilité soient clairement définies et ne créent pas de double emploi ou de frictions avec les institutions et organes de l’UE qui sont chargés de surveiller des banques ou de gérer les crises bancaires. Surtout, la réforme du traité instituant le mécanisme européen de stabilité ne doit pas créer d’obstacles à de futures modifications de la législation de l’UE, car cela poserait des problèmes fondamentaux concernant l’autonomie de l’ordre juridique de l’UE. La législation bancaire de l’UE doit rester ouverte à de futures évolutions, selon la méthode communautaire, destinées à l'adapter à l'évolution des marchés et à parachever l’union bancaire.

*Union bancaire*

Aujourd'hui, le secteur bancaire de l’UE se porte beaucoup mieux qu'il y a dix ans, et les risques ont été réduits de manière notable. Dans l’ensemble, les banques sont mieux capitalisées et moins endettées, ce qui les rend plus aptes à supporter des chocs économiques. Des avancées importantes ont été réalisées dans la réduction de l’encours de prêts non performants, parallèlement à des actions déterminées pour prévenir une nouvelle accumulation de tels prêts, et le niveau de ces prêts s'approche de ce qu'il était avant la crise. Le stock de prêts non performants reste élevé dans certains États membres, mais des progrès importants sont actuellement enregistrés. Il est nécessaire que toutes les parties prenantes soutiennent ces efforts[[17]](#footnote-18).

Figure nº 4: Les prêts non performants ont nettement diminué



Des mesures législatives récemment adoptées réduiront davantage les risques et renforceront encore la résilience du secteur bancaire européen. En particulier, le règlement sur les prêts non performants[[18]](#footnote-19) adopté par le Parlement européen et le Conseil en avril 2019 introduit des niveaux minimaux de couverture des pertes pour les nouveaux prêts non performants (le «dispositif de soutien réglementaire de type prudentiel») afin de limiter le risque de sous-provisionnement de futurs prêts non performants. Le paquet bancaire adopté par le Parlement européen et le Conseil en mai 2019 met en place un cadre un cadre plus solide pour la réglementation et la surveillance des banques. Ces dernières réalisent également des progrès en ce qui concerne la constitution de coussins pour absorber les pertes en cas de crise (exigence minimale d'engagements éligibles ou MREL). La directive sur le rang des instruments de dette non garantie en cas d’insolvabilité[[19]](#footnote-20) aide les banques à accumuler une capacité d'absorption des pertes suffisante et contribue à ce que leurs fonctions critiques puissent se poursuivre sans l'aide de fonds publics. Ces mesures marquent des étapes majeures dans la réalisation du programme visant à réduire les risques après la crise, et mettent en œuvre des normes internationales.

En décembre 2018, les dirigeants ont appelé à ce que les travaux sur l’union bancaire progressent, notamment par la définition d’une feuille de route pour l’ouverture de négociations politiques sur le système européen d'assurance des dépôts, le troisième pilier, encore manquant, de l’union bancaire. Malheureusement, le projet n'est pas sorti de l’impasse dans laquelle il se trouve depuis plusieurs années et aucun progrès tangible n'a été accompli. Malgré la forte réduction des risques enregistrée dans le secteur financier de l’UE, certaines parties prenantes restent fermement opposées à ce stade à la mise en commun des ressources et au partage des risques.

En outre, l’union bancaire ne sera pas achevée tant qu’un système solide pour gérer les banques en difficulté n’aura pas été mis en place; cela nécessite notamment un mécanisme efficace, pouvant fournir aux banques soumises à une procédure de résolution suffisamment d’actifs liquides pour qu'elles puissent faire face aux retraits de dépôts à vue qui sont inévitables dans une telle situation. L’expérience des cas de résolution récents montre que pour être efficace, toute solution visant à fournir des liquidités lors de procédures de résolution devra aller au-delà d'une amélioration des pratiques en vigueur.

**Dans la perspective du sommet de la zone euro du 21 juin 2019, la Commission invite les dirigeants de l’UE:**

* **à s’entendre sur les principales caractéristiques de l’instrument budgétaire de convergence et de compétitivité, afin d’en permettre l’adoption rapide par le Parlement européen et le Conseil; à s’entendre sur sa taille, dans le contexte du cadre financier pluriannuel;**
* **à finaliser les modifications à apporter au traité instituant le mécanisme européen de stabilité, en vue de sa ratification rapide par les États membres de la zone euro, en prévoyant un filet de sécurité commun opérationnel et efficace, la mise à disposition de liquidités en cas de résolution et des instruments de précaution opérants et efficaces; à maintenir une délimitation claire des compétences des différents acteurs, ainsi que la possibilité d’adapter le «règlement uniforme» de l’UE pour les banques selon la méthode communautaire; à intégrer progressivement le mécanisme européen de stabilité dans le droit de l’Union;**
* **à redoubler d’efforts pour parachever l’union bancaire, en commençant par les négociations politiques portant sur le système européen d'assurance des dépôts;**
* **à accélérer la progression vers l’union des marchés des capitaux et à intensifier les travaux visant à renforcer le rôle international de l’euro.**

# Prochaines étapes

Par la suite, la Commission poursuivra ses démarches auprès du Parlement européen, des États membres, de la Banque centrale européenne et d’autres organes en vue d'assurer l’approfondissement de l’Union économique et monétaire. Au-delà des premières mesures qui devraient être mises en œuvre cette année, l’achèvement de l’Union économique et monétaire exige une vision à long terme. D’ici à 2025, des progrès devraient être faits pour renforcer le cadre de surveillance et de gouvernance économiques de l’UE, en l’appuyant sur une responsabilité démocratique accrue, mettre en place un mécanisme de stabilisation budgétaire et finaliser la mise en œuvre de l’union bancaire et de l’union des marchés des capitaux. Ces progrès devraient aussi être mis à profit pour renforcer encore le rôle international de l’euro.

*Surveillance économique*

Des progrès notables ont été accomplis ces dernières années pour ce qui est de remettre les États membres et l’économie de l’ensemble de la zone euro sur des trajectoires de croissance saines et durables. Concrètement, le déficit et la dette budgétaires de la zone euro dans son ensemble se sont considérablement réduits, et davantage que dans d’autres économies avancées. En même temps, les situations budgétaires sont maintenant disparates, puisque le niveau de la dette publique baisse rapidement dans certains États membres, alors qu’il reste élevé ailleurs.

La Commission fera le point sur la mise en œuvre du cadre de surveillance économique et budgétaire lors du réexamen des législations «two-pack» et «six-pack», qui devrait à terme déboucher sur une simplification des règles budgétaires de l’UE. Ce réexamen pourrait aussi servir de point de départ pour améliorer encore la transparence et l’efficacité du cadre de coordination des politiques et renforcer la dimension sociale du cadre de surveillance.

*Renforcement institutionnel*

Les nouvelles règles mises en place devraient aller de pair avec une rationalisation des compétences au sein de l’Union économique et monétaire. Le Parlement européen joue déjà un rôle plus actif depuis quelques années, mais son statut devrait encore être renforcé. Pour accroître la transparence et renforcer la responsabilité démocratique, la Commission a proposé en décembre 2017[[20]](#footnote-21) de nommer la même personne aux postes de vice-président de la Commission chargé de l’Union économique et monétaire et de président de l’Eurogroupe. Cela pourrait entraîner une amélioration significative de la responsabilité démocratique au niveau européen, sans transfert de compétences de la part des États membres. Cette personne, qui représenterait à la fois les États membres de la zone euro et la Commission, assurerait aussi la représentation de la zone euro à l’extérieur, qui revêt une dimension critique pour le statut de la zone euro sur la scène mondiale.

Enfin, le mécanisme européen de stabilité devrait faire partie du cadre juridique de l’UE. Une telle intégration illustrerait l'importance du mécanisme européen de stabilité pour l’Union économique et monétaire serait source de clarté institutionnelle. Elle permettrait aussi de faire en sorte que le mécanisme européen de stabilité soit davantage comptable, sur les plans politique et juridique, de l’exécution des tâches importantes qui lui incombent dans le cadre de la gestion des crises. Il est indispensable de renforcer la responsabilité politique, non seulement à l'égard du Parlement européen, mais aussi à l'égard des parlements nationaux, si l'on veut assurer la bonne prise en compte des intérêts communs de la zone euro et obtenir l’adhésion durable des citoyens. En outre, la Cour de justice a souligné la responsabilité qui revient à la Commission, en tant que gardienne des traités, de contrôler l'application pratique du cadre régissant le mécanisme européen de stabilité et de contribuer à ce que les droits fondamentaux des particuliers soient pleinement préservés dans ce contexte[[21]](#footnote-22).

En outre, un Trésor de la zone euro pourrait voir le jour; il pourrait accéder aux marchés financiers pour le compte de ses membres et leur permettre de couvrir ainsi une partie de leurs besoins réguliers de refinancement. Une fois intégré au cadre juridique de l’UE, le Trésor de la zone euro pourrait regrouper des compétences et services actuellement dispersés entre différentes institutions et différents organes, y compris le mécanisme européen de stabilité.

*Stabilisation budgétaire*

L’un des enseignements majeurs de la crise économique et financière est que le cadre existant n’offre pas suffisamment de moyens pour faire face à des chocs de très grande ampleur au niveau d'un pays ou de l'ensemble de la zone euro. Un mécanisme de stabilisation commun serait un complément important aux budgets nationaux. En 2018, la Commission a proposé la création d’un mécanisme européen de stabilisation des investissements[[22]](#footnote-23), qui pourrait fournir jusqu’à 30 milliards d’euros de prêts face à face pour stabiliser les niveaux d’investissements publics en cas de choc économique grave. Cette proposition reste d'actualité et doit être vue comme un complément à l’instrument budgétaire de convergence et de compétitivité pour la zone euro. L’objectif de ce dernier est de renforcer le potentiel de croissance et la capacité de résilience économique des États membres par la mise en œuvre de réformes et de projets d’investissement adaptés, alors qu’un mécanisme de stabilisation commun permettra d’atténuer l’impact de chocs de grande ampleur, si ceux-ci devaient néanmoins se produire. Un système commun de réassurance chômage pourrait aussi être envisagé[[23]](#footnote-24).

*Union bancaire*

Se rapprocher d’une union bancaire complète impose un surcroît d’efforts pour mettre en place les éléments manquants nécessaires à une Union économique et monétaire prospère. L’union bancaire a toujours été pensée comme comportant trois piliers: une surveillance unique, un mécanisme de résolution unique et un système unique d’assurance des dépôts. Le mécanisme de surveillance unique et le mécanisme de résolution unique sont déjà tous deux opérationnels. Il est temps maintenant de progresser concrètement dans la mise en place du troisième pilier, à savoir la création d’un mécanisme commun de protection des déposants. Garantir les dépôts au niveau européen offrirait l'assurance d’une protection égale pour tous les dépôts, dans toute l’union bancaire, ce qui renforcerait la confiance des déposants et réduirait les risques de panique bancaire. Des progrès significatifs ont été accomplis dans l’harmonisation du «règlement unique», mais les efforts doivent se poursuivre afin de supprimer les obstacles inutiles à l’intégration transfrontière du système bancaire. Une union bancaire aboutie devrait être dotée des cadres réglementaires et de l'architecture institutionnelle nécessaires pour renforcer la résilience et la compétitivité du secteur bancaire de l’UE.

La diversification des bilans bancaires devrait ouvrir la voie à un meilleur partage des risques par le secteur privé et au desserrement du lien entre banques et emprunteurs souverains. À cette fin, la Commission a proposé, en mai 2018, un cadre réglementaire visant à permettre l’émission de titres adossés à des obligations souveraines[[24]](#footnote-25). La révision du traitement réglementaire des expositions souveraines pourrait constituer un autre moyen d’inciter les banques à diversifier leurs avoirs et à ne pas se cantonner aux obligations souveraines de leur pays d’origine. Il conviendrait, pour que la transition s’effectue en douceur, que ce nouveau régime soit conçu de manière rigoureuse et qu’une période transitoire suffisante soit prévue.

La création d’un actif commun sûr et adapté renforcerait la zone euro et rendrait l’Union économique, monétaire et financière plus efficiente en agissant par l'intermédiaire de plusieurs canaux, et notamment en brisant le cercle vicieux qui s’est créé entre la dette souveraine et les banques. Elle pourrait stimuler le développement et l’intégration des marchés des capitaux en fournissant une seule référence pour l’évaluation d’autres actifs, sans compter qu’elle faciliterait la conduite de la politique monétaire. Un actif commun sûr peut aussi, en période de forte aversion au risque, réduire l'éventualité d’une déstabilisation des flux de capitaux à l’intérieur de la zone euro, sous la forme d’un repli sur des valeurs refuges, préjudiciable à l’investissement, et contribuer au renforcement du rôle international de l’euro.

Modifier le traitement réglementaire des expositions souveraines des banques et créer un actif commun sûr sont deux mesures qui posent un certain nombre de questions économiques, juridiques, politiques et institutionnelles qu’il faudra traiter en parallèle, en étroite coopération avec les États membres.

*Union des marchés des capitaux*

L’union des marchés des capitaux contribue, avec l’union bancaire, à assurer le bon fonctionnement de l’Union économique et monétaire et à renforcer le rôle de l’euro. Elle permet un meilleur accès aux financements et une diversification des actifs, ce qui bénéficie aux entreprises comme aux investisseurs. L’union des marchés des capitaux permet de soutenir l’investissement, la croissance économique et la création d’emplois, en particulier lorsque les circuits traditionnels de financement par emprunt bancaire subissent de fortes tensions. Elle favorise également la convergence, dans la mesure où elle vise à éliminer les obstacles réglementaires et non réglementaires superflus qui entravent la libre circulation des capitaux dans l’ensemble du marché unique.

L’union des marchés des capitaux a bénéficié du ferme soutien du Parlement européen et des États membres, les effets bénéfiques sur la croissance économique et la création d’emplois d’une plus grande diversification et d’une meilleure intégration des marchés étant avérés. Ainsi, 11 des 13 propositions présentées par la Commission dans le cadre de son plan d’action et de l’examen à mi-parcours de celui-ci ont été adoptées[[25]](#footnote-26). Toutefois, à certains égards, le projet s’est heurté à une forte résistance de la part des États membres sur des questions politiquement sensibles, notamment pour ce qui est de rendre la surveillance de l’UE plus efficace et de remédier à l’excès de règlementation nationale en matière de prestation transfrontière de services. Alors que l’union des marchés des capitaux a continué de susciter une large adhésion au plus haut niveau politique, certains dossiers législatifs ont parfois manqué de soutien concret.

Il est essentiel de parachever l’union des marchés des capitaux afin que les marchés des capitaux en Europe puissent faire face aux importantes difficultés, internes et externes, qui pourraient compromettre la stabilité de l’Union économique et monétaire, et afin que les nouveaux défis liés à la sortie du Royaume-Uni de l’Union européenne puissent être relevés. Il faut maintenant que la législation qui a été adoptée soit intégralement mise en œuvre. Si des résultats ont été obtenus récemment, il reste encore des obstacles, tels que la disparité des régimes d’insolvabilité et l’inefficacité de la fiscalité transfrontière, auxquels il convient de s’attaquer pour parvenir à une meilleure intégration des marchés des capitaux en Europe. Une action résolue au niveau des États membres et des acteurs du marché eux-mêmes est également nécessaire. En outre, il faut continuer de réformer la gouvernance, les outils et les mandats des autorités européennes de surveillance à mesure que l’union des marchés des capitaux progresse, afin que celles-ci soient capables de faire face à d'éventuels risques liés au développement et à l’intégration des marchés des capitaux. En complément, il convient aussi d’assurer une plus grande convergence des pratiques en matière de surveillance, en particulier en ce qui concerne le blanchiment de capitaux, qui représente toujours une menace pour la réputation et la stabilité des marchés des capitaux et du secteur bancaire européens. Le Parlement européen et le Conseil ont récemment adopté un ensemble de mesures[[26]](#footnote-27) visant, entre autres, à renforcer le rôle de l’Autorité bancaire européenne dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Cette réforme, ainsi que l’application prochaine de la cinquième directive anti-blanchiment[[27]](#footnote-28), permettront d'améliorer encore l’intégrité du système financier de l’Union, mais face à l’ampleur du problème, cela risque de ne pas être suffisant. En s’appuyant sur l’analyse des récents scandales de blanchiment de capitaux dans le secteur bancaire à laquelle procède actuellement la Commission, il faudra examiner l’opportunité d'un organisme unique pour traiter plus efficacement les aspects transfrontières du blanchiment de capitaux.

*Le rôle international de l’euro*

À la suite de la publication en décembre 2018 d’une communication sur le rôle international de l’euro[[28]](#footnote-29), la Commission a été invitée, lors du sommet de la zone euro de décembre 2018, à continuer d’œuvrer en faveur d’une plus grande utilisation de l’euro à l’échelle internationale. L’euro, qui n’a que vingt ans, est la deuxième monnaie du monde. Elle est restée forte, même pendant les pires moments de la crise financière et de celle de la dette souveraine. Cependant, l’ordre mondial devient davantage multipolaire; de nouvelles puissances économiques, de nouvelles institutions et de nouvelles technologies voient le jour, tandis que les puissances existantes se repositionnent. C’est pourquoi il faut renforcer la souveraineté économique et monétaire de l’Europe.

Au cours des derniers mois, la Commission a activement consulté les acteurs du marché, tant publics que privés[[29]](#footnote-30). L’objectif de réduire la dépendance à l’égard d’une seule monnaie mondiale dominante suscite une forte adhésion. En outre, l’euro apparaît comme le seul candidat solide présentant toutes les caractéristiques requises pour servir d'alternative au dollar, étant une monnaie mondiale déjà utilisée aujourd’hui par les acteurs du marché. Enfin, il est admis qu’à travers l’euro, l’UE peut renforcer sa souveraineté économique, jouer un rôle plus important sur la scène mondiale, au profit des entreprises et des consommateurs de l’UE, et contribuer à la stabilité financière internationale. Dans ce contexte, il est essentiel de parachever l’union bancaire et l’union des marchés des capitaux pour renforcer la résilience et la stabilité de l’euro, promouvoir la profondeur et la liquidité des marchés d'actions et d’obligations et favoriser la poursuite de l’intégration des marchés financiers. La Commission continuera, avec la Banque centrale européenne, à travailler avec les États membres, les acteurs du marché et les autres parties prenantes en vue d'actions pour renforcer le rôle de l’euro, et elle invite le Parlement européen, le Conseil et toutes les parties intéressées à soutenir ces efforts. Pour ce qui est de l’avenir, il est proposé de faire régulièrement le point sur les progrès réalisés au niveau politique.

# Conclusions

Par la présente communication, la Commission invite le Parlement européen, le Conseil européen, le Conseil, la Banque centrale européenne et toutes les autres parties prenantes à maintenir résolument le cap en vue de parachever l’Union économique et monétaire.

**Dans la perspective du sommet de la zone euro du 21 juin 2019, la Commission invite les dirigeants de l’UE:**

* **à s’entendre sur les principales caractéristiques de l’instrument budgétaire de convergence et de compétitivité, afin d’en permettre l’adoption rapide par le Parlement européen et le Conseil; à s’entendre sur sa taille, dans le contexte du cadre financier pluriannuel;**
* **à finaliser les modifications à apporter au traité instituant le mécanisme européen de stabilité en vue de sa ratification rapide par les États membres de la zone euro, en prévoyant un filet de sécurité commun opérationnel et efficace, la mise à disposition de liquidités en cas de résolution et des instruments de précaution opérants et efficaces; à maintenir une délimitation claire des compétences des différents acteurs, ainsi que la possibilité d’adapter le «règlement uniforme» de l’UE pour les banques selon la méthode communautaire; à intégrer progressivement le mécanisme européen de stabilité dans le droit de l’Union;**
* **à redoubler d’efforts pour parachever l’union bancaire, en commençant par les négociations politiques portant sur le système européen d'assurance des dépôts;**
* **à accélérer la progression vers l’union des marchés des capitaux et à intensifier les travaux visant à renforcer le rôle international de l’euro.**

De nouveaux efforts collectifs résolus seront nécessaires pour progresser vers l’approfondissement de l’Union économique et monétaire et l’achèvement de l’union bancaire et de l’union des marchés des capitaux d’ici 2025 au plus tard.

1. «Rapport des cinq présidents: compléter l'Union économique et monétaire européenne», établi par Jean-Claude Juncker, en étroite coopération avec Donald Tusk, Jeroen Dijsselbloem, Mario Draghi et Martin Schulz, 22 juin 2015. Ce rapport a été précédé d’une «note d’analyse sur l’Union économique et monétaire (UEM)» de Jean-Claude Juncker, Donald Tusk, Jeroen Dijsselbloem et Mario Draghi, qui a été examinée lors du Conseil européen informel du 12 février 2015. [↑](#footnote-ref-2)
2. «Un nouvel élan pour l’Europe: mon programme pour l’emploi, la croissance, l’équité et le changement démocratique» – Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne, Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, 15 juillet 2014. [↑](#footnote-ref-3)
3. Document de réflexion sur l’approfondissement de l’Union économique et monétaire, 31 mai 2017, Commission européenne. [↑](#footnote-ref-4)
4. Dans son discours sur l’état de l’Union du 13 septembre 2017, le président Juncker a déclaré sans équivoque que «[l]’euro a vocation à devenir la monnaie unique de toute l’Union européenne», comme l’exige le traité. Depuis lors, la Bulgarie (dont la monnaie est déjà arrimée à l’euro) a demandé à coopérer étroitement avec la Banque centrale européenne et annoncé un certain nombre d’engagements préalables en juillet 2018 pour ouvrir la voie à son adhésion au MCE II, tandis que la Croatie vient de présenter sa demande de coopération étroite avec la Banque centrale européenne et devrait demander prochainement à rejoindre l’union bancaire. [↑](#footnote-ref-5)
5. Un filet de sécurité pour le mécanisme de résolution unique était déjà envisagé dans les conclusions du Conseil européen de décembre 2012. [↑](#footnote-ref-6)
6. COM(2017) 821 final. Communication de la Commission – De nouvelles étapes en vue de l'achèvement de l'Union économique et monétaire européenne: une feuille de route. [↑](#footnote-ref-7)
7. COM(2016) 723. Proposition de directive relative aux cadres de restructuration préventifs, à la seconde chance et aux mesures à prendre pour augmenter l'efficience des procédures de restructuration, d'insolvabilité et d'apurement. [↑](#footnote-ref-8)
8. COM(2015) 12 final. Utiliser au mieux la flexibilité offerte par les règles existantes du pacte de stabilité et de croissance. [↑](#footnote-ref-9)
9. Les chiffres mentionnés dans ce paragraphe sont des estimations de la Commission; voir également le discours sur l’état de l’Union prononcé par le président Juncker le 12 septembre 2018, et la contribution de la Commission à la réunion informelle des dirigeants de l’UE-27 qui a eu lieu à Sibiu (Roumanie) le 9 mai 2019. [↑](#footnote-ref-10)
10. Le 17 juillet 2015, le Conseil a adopté une décision portant octroi d’une assistance financière à court terme à la Grèce dans le cadre du mécanisme européen de stabilisation financière. La Grèce a ainsi pu solder ses arriérés avec le Fonds monétaire international et la Banque de Grèce et rembourser la Banque centrale européenne, en attendant de recevoir un financement au titre d’un nouveau programme du mécanisme européen de stabilité. [↑](#footnote-ref-11)
11. Banque centrale européenne, Bulletin économique, mars 2019. [↑](#footnote-ref-12)
12. Ces différents aspects ont déjà été signalés dans le «Rapport sur l'Union économique et monétaire dans la Communauté européenne» (1989), élaboré par le Comité pour l'étude de l'Union économique et monétaire présidé par M. Jacques Delors. Par exemple: «Dans une certaine mesure, les forces du marché peuvent exercer un effet de discipline. [...] L'expérience montre toutefois que les perceptions du marché ne génèrent pas nécessairement des signaux puissants et contraignants [...]». [↑](#footnote-ref-13)
13. Les discussions relatives à l’instrument budgétaire de convergence et de compétitivité se sont déroulées dans le cadre du groupe de travail Eurogroupe, en configuration ouverte (UE à 27). [↑](#footnote-ref-14)
14. COM(2018) 391. Proposition de règlement établissant le programme d’appui aux réformes. [↑](#footnote-ref-15)
15. COM(2017) 827. Proposition de règlement du Conseil concernant la création du Fonds monétaire européen. [↑](#footnote-ref-16)
16. <https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/eu-financial-assistance/loan-programmes/european-stability-mechanism-esm_en>. [↑](#footnote-ref-17)
17. Le quatrième rapport d’étape sur les progrès accomplis dans la réduction des prêts non performants, publié en même temps que la présente communication, montre les progrès accomplis en matière de réduction des risques. [↑](#footnote-ref-18)
18. Règlement (UE) nº 2019/630 sur la couverture minimale des pertes sur les expositions non performantes. [↑](#footnote-ref-19)
19. Directive (UE) 2017/2399 sur le rang des instruments de dette non garantie dans la hiérarchie en cas d’insolvabilité. [↑](#footnote-ref-20)
20. COM(2017) 823 final. Communication de la Commission – «Un ministre européen de l’économie et des finances». [↑](#footnote-ref-21)
21. Arrêt de la Cour du 20 septembre 2016, *Ledra Advertising e.a. contre Commission*, affaires jointes C-8/15 P à C-10/15 P, ECLI:EU:C:2016:701, points 55 à 59 et point 67. [↑](#footnote-ref-22)
22. COM(2018) 387. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur la création d'un mécanisme européen de stabilisation des investissements. [↑](#footnote-ref-23)
23. Contribution de la Commission à la réunion informelle des chefs d’État ou de gouvernement de l’UE à 27 à Sibiu (Roumanie) le 9 mai 2019 [↑](#footnote-ref-24)
24. COM(2018) 339. Proposition de règlement sur les titres adossés à des obligations souveraines. [↑](#footnote-ref-25)
25. COM(2019) 136 Communication de la Commission – Union des marchés des capitaux: progrès accomplis dans la création d’un marché unique des capitaux au service d’une Union économique et monétaire solide. [↑](#footnote-ref-26)
26. COM(2017) 536. Proposition de la Commission visant à réformer les autorités européennes de surveillance. [↑](#footnote-ref-27)
27. Directive (UE) 2018/843 relative à la prévention de l’utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme. [↑](#footnote-ref-28)
28. COM(2018) 796. Communication de la Commission – Vers un renforcement du rôle international de l’euro. [↑](#footnote-ref-29)
29. SWD(2019) 600. Document de travail des services de la Commission – «Renforcement du rôle international de l’euro. Résultats des consultations». [↑](#footnote-ref-30)